

Financement

## Garanties et cautionnements

Vous concluez un contrat et souhaitez obtenir un acompte de votre client ou vous protéger contre des défauts ultérieurs? Dans de tels cas, vous êtes en toute sécurité avec nos garanties et cautionnements.



### En bref

---

- Sécurité élevée pour votre donneur d'ordre
- Les liquidités restent à disposition pour les besoins opérationnels
- Sélection à partir d'une vaste gamme de produits selon les besoins



### Conditions claires

---

- CHF 200.00 de frais minimum par an
- Durées de 2 à 5 ans en principe
- Commissions:
  - Couvert : 0,60% par an
  - Non couvert : 1,20% par an
- Suppression automatique à l'échéance ou lors de l'exécution

## Aperçu de nos produits

	Garantie de remboursement d'acomptes	Garantie pour les défauts de l'ouvrage	Garantie de bonne exécution	Garantie de loyer	Garantie de paiement
<b>Vos besoins</b>	Vous avez décroché un contrat important et souhaitez que votre client/cliente vous verse un acompte? Avec la garantie de remboursement d'acomptes, vous confirmez que le montant versé par votre client/cliente lui sera restitué par Valiant si vous n'êtes pas en mesure d'exécuter l'ordre.	Vous avez exécuté un ouvrage en tant qu'artisan de construction et votre donneur d'ordre veut se protéger contre des manquements ultérieurs? Nous vous cautionnons. Avec la garantie pour les défauts de l'ouvrage, vous garantissez à votre maître d'ouvrage un paiement rapide et simple si vous n'êtes pas en mesure d'exécuter l'ordre.	Votre donneur d'ordre souhaite s'assurer contre le non-respect du contrat? Pour toute livraison défectueuse ou tout retard, vous garantissez l'ordre en toute simplicité et facilité avec une garantie de bonne exécution.	En tant que locataire d'un bureau ou d'un cabinet, vous concluez toujours un contrat de bail. La plupart du temps, le bailleur veut être sûr que vous respecterez votre contrat de bail, même en cas d'insolvabilité de votre part, et se protéger contre des défauts ultérieurs. C'est à cela que sert la garantie de loyer.	Vous passez une commande et souhaitez garantir le paiement au vendeur ou à la vendeuse lors de l'exécution du contrat? Avec la garantie de paiement, vous lui donnez cette sécurité.
<b>Vos avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez présenter à votre client la sécurité d'une banque réputée</li> <li>• La garantie expire quand vous avez exécuté l'ordre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cautionnement correspond en général à 10% de la valeur du contrat</li> <li>• Durée usuelle de 2 à 5 ans</li> <li>• Garantie pour défauts apparents et cachés</li> <li>• Confirmation de votre solvabilité et de votre performance à vos partenaires commerciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez présenter à vos clients la sécurité d'une banque réputée</li> <li>• Le montant de la garantie est restitué à votre donneur d'ordre si vous n'êtes pas en mesure d'exécuter l'ordre conformément au contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie des paiements dans le cadre de votre contrat de bail</li> <li>• Couvre les paiements dus au titre du bail pour une période prédéfinie et un montant défini</li> <li>• Sur demande, s'applique également aux coûts de remise en état après expiration du contrat de bail</li> <li>• Durée: 5 ans, sur demande 10 ans ou davantage</li> <li>• Sert d'alternative au compte épargne garantie loyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie des paiements</li> <li>• Peut être utilisée à la place d'un accreditif</li> <li>• Le montant de la garantie correspond à tout ou à une partie du prix d'achat</li> <li>• Le risque de défaillance du débiteur baisse de manière significative pour votre vendeur/vendeuse</li> </ul>
<b>Commissions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvert: 0,6% par an</li> <li>• En blanc: 1,2% par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvert: 0,6% par an</li> <li>• En blanc: 1,2% par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvert: 0,6% par an</li> <li>• En blanc: 1,2% par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvert: 0,6% par an</li> <li>• En blanc: 1,2% par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvert: 0,6% par an</li> <li>• Non couvert: 1,2% par an</li> </ul>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant de notre garantie correspond à l'acompte de votre client/cliente</li> <li>• Les coûts de la garantie sont fonction de la durée ainsi que des sûretés fournies</li> <li>• Minimum par garantie par an: CHF 200.00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts de la garantie sont fonction de la durée ainsi que des sûretés fournies</li> <li>• Minimum par garantie par an: CHF 200.00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant de la garantie: 5% à 10% de la valeur du contrat</li> <li>• Les coûts de la garantie sont fonction de la durée ainsi que des sûretés fournies</li> <li>• Minimum par garantie par an: CHF 200.00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts de la garantie sont fonction de la durée ainsi que des sûretés fournies</li> <li>• Minimum par garantie par an: CHF 200.00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts de la garantie sont fonction de la durée ainsi que des sûretés fournies</li> <li>• Minimum par garantie par an: CHF 200.00</li> </ul>